

des informations fort opposées aux affirmations complaisantes de l'Agence Havas.

La *Gazette* publie la lettre suivante :

Saint-Sébastien, 30 avril.  
Hier matin, un bateau à vapeur débarquait dans notre port un bataillon de chasseurs, quelques heures après leur arrivée, ces militaires étaient passés en revue par le général gouverneur de la province, musique en tête et se dirigeant au chemin de fer, où un train spécial les attendait pour les transporter en Navarre.

Des voyageurs affirment qu'on entendait hier très distinctement une canonnade dans la direction de Pampelune. Aussi croit-on qu'il y avait un engagement sérieux dans ces parages. On rencontre un très grand nombre de gens armés sur la frontière de Navarre. Le général français Martinez est entré avec le *senor* Elío, commandant-général des forces carlistes, chargé d'organiser l'insurrection.

Le colonel carliste don Pascual Gamiudi exerce les fonctions de capitaine général de l'Aspón; son officier d'ordonnance est le *senor* Mondejar. Le journal la *Republica*, de Zaragoza, dit que ces officiers ont exigé à Hibar un impôt local, sous peine de mort.

Trois compagnies de chasseurs ont été assiégées à Estella; elles ont dû se frayer un passage à travers les rebelles et soutenir une lutte acharnée dans laquelle quinze soldats, un sergent et un officier ont été tués.

Avant-hier, on attendait à Ustariz l'entrée de don Carlos. Dans la Pena de Plata se faisait une distribution d'armes aux paysans qui doivent protéger l'entrée du prétendant.

Jeudi soir, sont entrés à Guernica 300 insurgés; une seconde colonne de 150 se dirigeait également sur cette ville; quelques individus de cette localité se sont joints aux rebelles. On ajoute que mercredi à eu lieu à Guernica une grande assemblée religieuse pour le triomphe des armes carlistes.

Le curé de Sierra a demandé 750 rations de pain et de vin, et 24 de paille et d'avoine à l'alcade de Gaberio, et a publié un arrêté par lequel il enjoint aux jeunes gens d'avoir à se présenter pour être armés, et organisés.

La voie ferrée d'Alsasua à Pampelune est interrompue. Nous sommes donc toujours sans nouvelles de ces deux villes et de Bilbao.

P. S. Les informations du ministère de l'intérieur, prises à deux heures, portent : « Pas de nouvelles d'Espagne; de nouveaux renforts ont été envoyés aux troupes qui gardent les défilés des Pyrénées. »

Pas de nouvelles! bonnes nouvelles!

A Madrid, au Quirinal et à Berlin, on doit être très satisfait du zèle que M. Thiers déploie pour surveiller la frontière. Quel honneur pour la France!

On assurait, à Versailles, que toutes les lignes télégraphiques du nord de l'Espagne étaient interrompues. (Union.)

### Réception à l'Académie française de M. Camille Rousset.

On nous écrit de Paris, 2 mai :  
A deux heures, a eu lieu au Palais de l'Institut, la réception de M. Camille Rousset comme membre de l'Académie. Le comte et la comtesse de Paris et plusieurs notabilités du monde politique assistaient à cette réception. — M. Camille Rousset ayant dit qu'il croyait avec les bons juges que la meilleure expression d'un sentiment sincère est toujours la plus simple, a commencé par déclarer qu'il remerciait purement et simplement ses nouveaux collègues.

Après avoir fait l'éloge de M. Prévost-Paradol comme littérateur, M. Rousset examina au point de vue politique et constate que sa popularité existait plutôt dans le monde de l'intelligence que dans les masses. A ce discours, M. d'Haussonville a répondu en saluant l'entrée dans la docte compagnie de M. Camille Rousset et a examiné aussi M. Prévost-Paradol au point de vue de la vie politique et de sa vie littéraire. Parlant de la France et de M. Thiers, l'orateur s'exprime ainsi : « Le temps des fantaisies est, en effet, passé. Qui donc pourrait garder des préférences exclusives ou des répugnances inexorables alors qu'il s'agit de l'existence même de la France? Rendons grâce à l'illustre homme d'Etat qui, après avoir essayé de la détourner par ses conseils des voies funestes, couronne en ce moment l'œuvre entière de sa vie, en la dirigeant lui-même péniblement vers des destinées meilleures; mais sachons bien que la noble blessée aura longtemps encore besoin de la pieuse sollicitude de tous ses enfants et que son salut dépendra toujours de nos communs efforts. »

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 2 mai 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'un des secrétaires lit le procès-verbal d'hier.

M. le comte Jaubert déclare avoir voté pour l'amendement Berthaud-Bardoux.

MM. Limperani et Jean Brunet déclarent avoir voté contre le même amendement.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Député d'un rapport de la commission compétente sur une proposition relative à la libération du territoire.

Député, par M. Flottard, d'une proposition tendant à réserver le jeudi pour le travail des commissions, et demande qu'en conséquence il n'y ait pas, ce jour-là, de séance publique.

L'urgence est déclarée.

Suite de la deuxième délibération sur la réorganisation du conseil d'Etat.

M. LE COMTE DE DURANT retire un amendement par lui présenté à l'article 3.

Adoption, sans débat, de la première partie de l'article 3, tel qu'il est proposé par la commission.

M. BERTHAUD développe un paragraphe additionnel, portant que les conseillers d'Etat ne pourraient être choisis au sein de l'Assemblée nationale, car, dit-il, nous ne pouvons être électeurs et élus (applaudissements à gauche).

M. PRINCETEAU, auteur de la loi sur les incompatibilités du mandat de députés avec des fonctions salariées, engage l'Assemblée à voter cet article additionnel.

Le paragraphe additionnel de M. Berthaud, mis aux voix est adopté à l'unanimité, moins trois voix.

M. LABOULAYE développe, sur le paragraphe final de l'article 3, un amendement ayant pour but de faire déclarer que les conseillers d'Etat pourront être révoqués par arrêtés individuels pris en conseil des ministres. L'orateur s'attache à démontrer qu'étant admis que la nomination des conseillers d'Etat appartient au souverain, il ne que l'Assemblée soit le souverain; et il ajoute que le seul souverain c'est la nation.

Une voix à droite. — La nation, c'est nous.

M. DE FRANCLIEU. — Soyez moins provocant.

M. LABOULAYE poursuit en disant que l'Assemblée s'est engagée dans une mauvaise voie d'où il importe de l'en faire sortir, or, il ne faut pas que le Conseil d'Etat devienne un foyer d'opposition contre le gouvernement.

Que deviendrait alors le pacte de Bordeaux que chacun s'est engagé à respecter.

L'honorable membre termine en disant qu'il présente son amendement à titre de transaction et pour faire du Conseil d'Etat ce qu'il doit être.

M. LE COMTE JAUBERT. — J'avais dit l'autre jour que la gauche était gouvernementale, aussi la majorité l'ayant compris, a agi en conséquence.

M. BARAGNON s'étonne de la prétention de la gauche qui est à l'état de minorité flagrante à être partie du gouvernement, il veut croire malgré tout que le gouvernement, qui a pour mission de rassurer le parti conservateur, n'est pas avec la gauche, car il manquerait à tous ses engagements. (Interruptions à gauche. — Applaudissements à droite.)

M. BARAGNON poursuit en s'insurgeant contre ceux qui nient la souveraineté de l'Assemblée et veulent l'attribuer à la nation; il n'admet pas ces souverainetés séparées l'une de l'autre, aussi l'orateur espère que l'Assemblée ne se déjugera pas. (Applaudissements à droite.)

M. BATBIE, rapporteur, regrette ce débat, mais le pays, dit-il, jugera de quel côté est venue la provocation.

L'honorable membre poursuit en repoussant l'amendement en discussion qui, adopté, détruirait toute l'économie de la loi.

Rejet de l'amendement Laboulaye et adoption du 2<sup>e</sup> paragraphe, puis de l'ensemble de l'article 3.

M. ANTOINE LEFEBVRE-PONTALIS vient soutenir un paragraphe additionnel à cet article, demandant que les conseillers d'Etat soient renouvelés par moitié dans les deux premiers mois de chaque législature, au scrutin secret de la majorité absolue, suivant une désignation qui en sera faite au sort. Cet article ajoute qu'ils sont rééligibles indéfiniment.

M. GIRERD demande également dans un article additionnel, que les conseillers soient renouvelés tous les trois ans par tiers, et que les membres sortants soient désignés par le sort et rééligibles indéfiniment.

M. BATBIE déclare que la commission préfère l'amendement Girerd, mais qu'elle se rallierait à l'autre, si l'Assemblée poussait le premier.

Adoption de l'amendement Girerd. L'article quatre donne au conseil d'Etat le droit de nommer son président.

M. BEULÉ demande que le président soit aussi nommé par l'Assemblée.

Rejet de l'amendement Beulé et adoption de l'article 4.

L'article 3 a traités auditeurs.

Adoption d'un paragraphe additionnel de M. Marceat, tendant à ce que les candidats étrangers à la commission provisoire soient admis au concours dans le cas où le nombre des candidats serait insuffisant pour l'auditorium de première classe.

Adoption d'un paragraphe additionnel de M. Delacour, réservant aux anciens auditeurs de première classe le tiers des places de maîtres des requêtes.

Adoption de l'article 5.

Adoption de l'article 6; sur l'âge requis pour être conseiller d'Etat, maître des requêtes, auditeur.

M. TOLAIN, sur l'article 7, développe un amendement déclarant les fonctions de conseillers, de maîtres des requêtes, incompatibles avec celles d'administrateurs de toute compagnie privilégiée.

### Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 2 mai 1872.

La journée d'hier a été féconde en nouvelles, à Versailles. Voici d'abord la grande nouvelle extraparlémentaire. Vous savez que depuis quelques jours, le centre gauche était sourdement travaillé et menacé de dissolution à la suite de la démission de son président M. Berthaud. Hier, à une heure de l'après-midi, cette crise a eu sa solution. Deux compétiteurs étaient en lutte pour la présidence: M. Desseigny, qui y représentait l'élément favorable à la droite, et M. Jaurès, organe avoué des amis de la gauche. L'antagonisme était tel que les amis de M. Jaurès avaient annoncé qu'ils quitteraient la société pour s'unir à la gauche pure si M. Desseigny l'emportait. Une menace semblable était faite par les amis de M. Desseigny du côté de la droite. Pour éviter une scission définitive, les conciliateurs des deux groupes ont réuni leurs votes sur le général Chanzy, qui a été élu une grande majorité. Ainsi s'est terminé le conflit. Les avis sont différents sur les conséquences qu'il peut avoir. Les uns se souviennent que, depuis sa rivalité avec Faucher, le général Chanzy siège et vote à la droite, que le centre gauche contient beaucoup de transfuges de la majorité auxquels le gouvernement avait fait désoler leur drapeau par l'espoir de constituer un parti du centre pur auquel toutes les faveurs auraient été réservées. Ceux qui invoquent ces souvenirs espèrent voir le nouveau président du centre gauche attirer ses collègues vers la droite. D'autres, regardant plutôt au caractère de l'homme qu'à ses précédents politiques, pressentent qu'il se laissera entraîner par ses collègues plutôt qu'il ne pourra les entraîner. Nous verrons bien.

Je signale le bruit d'un emprunt qui aurait été réalisé par le duc de Madrid en Angleterre, d'autres disent aux Etats-Unis. Le chiffre de l'emprunt serait très considérable.

Quant aux nouvelles de l'Assemblée, elle, sont très importantes. Le gouvernement vient d'y recevoir un rude échec, et cela dans la personne de son plus robuste jouteur, de M. Dufaure. Du reste, il faut reconnaître que, pendant toute la dernière séance, les orateurs du gouvernement ont été mal inspirés.

La lutte s'est ouverte par une première escarrouche entre M. de Kerdrel et M. Davergier de Hauranne, dans laquelle ce dernier semblait prêter le flanc à plaisir.

On discutait l'art. 3 du projet de loi sur les Conseils d'Etat, (article qui donne à l'Assemblée le droit d'élire ces fonctionnaires.) Pour décider la Chambre à transférer ce droit au gouvernement, M. Duvergier de Hauranne a prétendu qu'il y avait bien des circonstances où le pouvoir avait besoin du dévouement absolu de son conseil pour satisfaire aux exigences de la raison d'Etat. Ces circonstances, a répliqué M. de Kerdrel, je suis surpris de les voir invoquer par mon honorable collègue. Car il n'en rappelle au moins une qui ne saurait avoir son approbation. C'est celle où le Conseil d'Etat de l'Empire s'est déshonoré dans une cause qui devait être chère aux Duvergier de Hauranne. Tous les yeux se sont aussitôt reportés sur les princes d'Orléans et tous les souvenirs sur les biens dont ils ont été dépouillés par le Conseil d'Etat nommé par l'Empire.

C'est au moment où cette première rencontre avait animé le débat que M. le garde des sceaux a pris la parole. Il a attaqué l'art. 3 du projet de loi avec une solennité qui semblait dire que la politique entière du gouvernement était attachée au résultat de la discussion. On eût dit une question de cabinet. Mais M. Dufaure n'a pas été inspiré comme on dit l'être quand on parle au nom du cabinet. Chacune de ses paroles semblait destinée à lui attirer une réplique. Messieurs, disait-il, en autorisant l'Assemblée à élire son Conseil d'Etat, vous allez faire ce qui ne s'est jamais vu depuis un siècle. — Sauf en 1848, lui répliquait-on. — En 1848, répondait le ministre, la chose était indispensable parce qu'il n'y avait alors qu'une seule Chambre, laquelle avait besoin d'être éclairée. Tout comme aujourd'hui, répondait la droite. — Sans doute, ajoutait le garde des sceaux, mais en 1848, il se produisait un fait particulier, c'est que la Chambre avait à se défendre contre les empiétements du chef du pouvoir. — En pouvez-vous dire autant aujourd'hui? Eh! Eh! murmurait l'impitoyable majorité. — Mais enfin, s'écriait M. Dufaure impatienté, vous ne prétendez pas, comme l'honorable M. Fresneau, que ce qui vous empêche de confier au chef du pouvoir la nomination du Conseil d'Etat, c'est l'opposition systématique qu'il vous fait dans toutes les commissions et sur toutes les questions? — Pourquoi pas, disait la Chambre. — Il est au moins un fait que vous ne méconnaîtrez pas, répliquait le ministre; c'est que si vous nommez les conseillers d'Etat, ils seront aussi puissants que le chef du pouvoir, puisqu'ils auront la même origine; et alors

au premier conflit M. Thiers ne sera plus le maître chez lui. — Oh! c'est trop fort, est-on écrié tout d'une voix. — Je ne prolongerai pas le débat, a dit au finissant M. Dufaure, puisque vous ne m'écoutez qu'avec impatience, mais je vous prédis que cet art. 3 va être la source des plus grandes calamités, de périls impossibles à prévoir.

Il a fallu que M. Batbie prit la parole pour réparer le déplorable effet produit par les terreurs imaginaires et de mauvais goût qu'avait inventées le garde des sceaux, faute de meilleures raisons. Dans un discours très sensé, M. Batbie a fait voir que, lorsque les conseils d'Etat ont le tort de devenir des institutions politiques, c'est toujours par la volonté du gouvernement et non par l'effet de leur élection au sein de l'Assemblée; car les deux seuls conseils d'Etat politiques que nous ayons eus sont précisément ceux qui ont été nommés par les deux gouvernements de l'Empire. Au contraire, celui qui fut élu en 1848 par l'Assemblée a été composé sans esprit de parti, avec l'élite des administrateurs de toutes les opinions tels que MM. Bethmont, Chareyron, Adam, d'Orléans républicains, et MM. Maillard, Marchand, Vivien, Macarel, Boulaignier, d'origine monarchique.

Voyant que ce langage gagnait de plus en plus l'Assemblée, M. Gambetta a osé se permettre d'interrompre l'orateur en critiquant son ton doctoral. Il est vrai, a répliqué M. Batbie, il est vrai que je ne suis pas ici un professeur de droit, sans quoi je me rappellerais que M. Gambetta est un de mes élèves.

L'Assemblée a couvert d'applaudissements cette heureuse réplique. Et malgré l'appoint que la gauche entière a donné au pouvoir, l'amendement qui repoussait l'art. 3 a été battu par 353 voix contre 322.

Les honneurs du vote d'hier qui a sauvé la souveraineté de l'Assemblée, appartiennent surtout à MM. Audren de Kerdrel et Batbie dont les discours ont le plus contribué à ce résultat.

Un seul ministre s'est abstenu, le baron de Larcy, tous les autres ont voté avec la gauche.

Pour la première fois, le duc d'Aumale et le prince de Joinville qui, depuis leur entrée à la Chambre, ne prenaient part à aucun scrutin sur les questions politiques importantes, ont voté avec la majorité, acte dont il faut les féliciter.

Ce vote paraît avoir beaucoup augmenté l'irritation de M. Thiers; il ne faudrait pas vous étonner de voir les journaux officieux redoubler d'ardeur dans la campagne de dissolution, d'accord avec la gauche et le radicalisme.

P. S. — Les nouvelles d'Espagne arrivées aujourd'hui n'ont aucune importance. — Les bandes carlistes maintiennent l'exécution du plan qui consiste à éviter toute concentration et tout engagement jusqu'à l'organisation complète de leurs forces. C'est alors seulement que la présence du duc de Madrid en Espagne deviendra ostensible pour frapper les coups décisifs.

DE SAINT-CHÉRON.

### Eruption du Vésuve.

Nous publions les bulletins suivants du professeur Palmieri :

» Vésuve, 28 avril, 4 h. matin.  
» La lave est presque entièrement éteinte. Les grondements souterrains sont moins forts et intermittents. Les instruments sont de moins en moins agités.

» Cendres abondantes avec lueurs à intervalles.

» Observatoire vésuvien, 28 avril, 4 h. du matin.

» Les éruptions du Vésuve, en général, se terminent par un embrasement plus ou moins violent. Cette fois encore, l'éruption a suivi la même loi.

» Plus de prudence aurait pu éviter des victimes humaines; mais les dommages matériels sont inévitables dans les grandes éruptions. Dans la circonstance actuelle, toutefois, ils ont été moins considérables qu'on aurait pu le craindre, vu l'abondance de la lave; cela tient à ce que la plus grande partie de la lave a passé sur d'autres lavés.

» La lave est presque éteinte, les mugissements sont moins forts et ne sont plus continus, les projectiles sont rares, et les instruments commencent à reprendre un certain calme.

» Beaucoup de cendres et des éclats de lumière dans la fumée.

» La science, qui profite de ces désastres pour rechercher les moyens d'en conjurer les dommages, a recueilli de nouveaux faits importants.

» La route du Vésuve est intacte.

» Observatoire vésuvien, 28 avril, 8 h. du matin.

» La lave est presque éteinte; les grondements sont moins forts et cessent par intervalles.

» Les instruments sont moins agités.

### ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

L'Avenir national assure que les élections qui doivent avoir lieu dans le Nord pour l'Assemblée nationale, sont fixées au 2 juin prochain.

La situation sanitaire des bestiaux s'améliore de plus en plus dans tous les arrondissements du département, et l'ex-

ception de celui de Dunkerque, où des cas de typhus viennent d'être constatés dans trois mois de confinement. Flégnan, Wormhoudt et Bierno. La surveillance la plus active est exercée par des gardiens spéciaux dans les endroits infectés, de sorte qu'on espère localiser le mal.

Hier, entre midi et une heure, un jeune homme, Louis Desmoit, ouvrier-macon, âgé de 15 ans, s'est noyé en se baignant dans le canal de Croix, à l'endroit dit « la petite Marque ».

Par une imprudence trop commune, ce jeune homme venait à peine de finir de manger, quand il se mit à l'eau. Subitement atteint de crampes d'estomac, il perdit pied et disparut. Tous les efforts pour le sauver furent inutiles. Quand on le retira, il avait cessé de vivre.

Le ministère de la guerre a publié le programme d'un concours pour l'admission à quinze emplois de vétérinaires stagiaires à l'école de cavalerie. On sait que le corps des vétérinaires militaires se recrute parmi les vétérinaires diplômés des écoles. Avant d'être définitivement admis dans l'armée, ils doivent passer un an au plus, à l'école de cavalerie, pour y acquérir des principes d'équitation et être initiés à la pratique de médecine vétérinaire militaire et au service régimentaire. Les concours aura lieu à Paris, le 30 mai prochain.

On écrit d'Armentières, 28 avril, qu'il n'y a rien de sérieux à attendre de la création du Cercle Libéral, ainsi nommé parce qu'il a été formé par quelques démocrates qui, ne pouvant faire de la politique à leur aise au Cercle Commercial, se sont donné une perle de premier étage d'un estaminet.

« Faire de la politique en chambre et entre soi peut avoir du charme; mais cela devient monotone et ne suffit pas; on se fait à la propagande, et il faut initier les ignorants à la politique libérale, démocratique et sociale. A cet effet, le Cercle libéral a convoqué, dimanche, tous ses membres; et comme si c'était trop peu, il a invité par-dessus le marché des contre-maîtres, des cultivateurs, gens qui lui font à tout prix gagner à la cause.

L'orateur appelé, ce fut l'avocat, Le grand (de Valenciennes), qui semble destiné à devenir célèbre dans la démocratie... qu'il n'a pas toujours pratiquée. Mais la démocratie pousse, ceux qui se donnent à elle, les produit un peu partout, à la façon de M. Gambetta. Mais il ne s'agit encore pour M. Legrand (de Valenciennes), ni de banquet, ni de balcon... Cela viendra plus tard, quand il s'agira de poser sa candidature à la députation.

« En attendant ce jour, peut-être prochain, M. Legrand (de Valenciennes) a fait sa conférence sur l'enseignement gratuit, obligatoire... et laïque. On entend d'ici ce qu'il a pu ressasser d'arguments pris dans les feuilles de la démocratie. Seconde édition augmentée de la pétition que les adeptes ont fait courir en faveur de l'enseignement... tout court, comme contre-partie de la pétition catholique, et qui dissimulait son teint sous un titre bref afin de mettre dans les bonnes gens qui signaient sans lire, et n'y voyait que du feu.

« On ne saurait dire si tout l'auditoire a compris la faconde éloquent de M. Legrand (de Valenciennes); mais il n'en a pas moins obtenu un formidable succès d'applaudissements qui ont fait trembler les vitres de tout le quartier. On en parle encore.

C'est un homme qui fait du bruit, et qui en fera peut-être davantage, s'il peut un jour déployer tous ses moyens. En attendant l'occasion et un plus grand théâtre, il s'essaye et fait ce qu'il peut, à Armentières. (Vraie France).

L'Indépendant, de Douai, rapporte deux faits très graves qui se seraient produits le premier dans la commune de Raches, le second dans celle de Flines : Un canonnier appartenant au 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie en garnison dans notre ville, le sieur Henneron, avant de rejoindre son corps à l'expiration de son congé semestriel, — voulut avoir quelques explications avec la fille de la dame Duburq, qu'il recherchait en mariage depuis deux ans.

Il eut avec la mère dans la cour de la maison, une entrevue; l'animation de la conversation laissa supposer à un employé de la régie qui entra, à ce moment, dans la maison, que les deux interlocuteurs se querelaient.

Le sieur C..., employé des contributions et ami de la famille, se jeta alors au collet du canonnier Henneron, en lui donnant des coups; puis, s'armant d'un pistolet qu'il avait sur lui, il frappa le sieur Henneron de cet arme. Le sieur C... était, dit-on, pris de boisson; il ne se souvint plus alors que l'arme était chargée; une détonation se produisit dans la lutte, et une balle atteignit l'oreille

de la victime, qui fut tué sur le coup.

Le sieur C... fut arrêté par les voisins et conduit à la justice.

Le sieur C... fut condamné à la prison pour un an.

Le sieur C... fut condamné à la prison pour un an.

Le sieur C... fut condamné à la prison pour un an.

Le sieur C... fut condamné à la prison pour un an.

Le sieur C... fut condamné à la prison pour un an.

Le sieur C... fut condamné à la prison pour un an.

Le sieur C... fut condamné à la prison pour un an.

Le sieur C... fut condamné à la prison pour un an.